

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 28 JUIN 2022

**Membres présents :**

**Enseignants : Mmes et MM. :** Boquet Yves, Brochard Renaud, Bugaiska Aurélia, Dejoux Virginie, Esposito Arianna, Gaimard Maryse, Jegou Anne, Lefebvre Sabine, Thibaut Jean-Pierre, Vigreux Jean, Zara Vasco.

**Usagers : Mmes :** Pacaut Séverine, Privé Clara.

**Personnel BIATSS : Mmes :** Roy Dominique, Vanesse-Urbain Claire.

**Absents représentés : Mmes et MM. :** Bonfait Olivier, Bourdejeau Océane, Gentaz-Bourcharnin Alinoe, Kossmann Perrine, Laurent Alexandra, Leleu Arnaud, Magniez Sophie, Sibourg Jeanne, Somonte-Garcia Louisa, Stein Christian.

**Excusée : Mme :** Thierry Anne.

**Invités : M. et Mme :** El-Hanbali Youssef, Prat-Béliard Edwige.

Madame Gaimard ouvre la séance à 16 heures 10.

## **1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 5 avril 2022**

En l'absence de remarque, le **procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.**

## **2 – Point HCERES**

Madame Gaimard informe que les dossiers d'auto-évaluation ont été communiqués au HCERES. Deux demandes de correction ont été formulées ; la situation a rapidement été résolue. Madame Gaimard explique que si un seul dossier non valide est détecté, cela provoque le blocage général de l'ensemble des dossiers.

### **Calendrier des opérations d'évaluation :**

- Les auditions qui concerneront certaines formations (20 %) sont programmées en octobre 2022 ;
- L'évaluation de l'établissement est prévue les 25, 26, et 27 avril 2023.

### **Concernant le projet de formation :**

*(Madame Gaimard a reçu ce jour une note de Madame la vice-présidente Karen Fiorentino)*

- Le dossier doit être transmis au HCERES pour le 10 mars 2023 ;
- Compte tenu du fait que le projet de formation doit être préalablement présenté à toutes les instances (CFVU, CA, ...) avant d'être adressé au HCERES, un retour à l'université est demandé avant le 31 janvier 2023.

Le document de projet de formation à renvoyer le 31 janvier 2023 est déjà en ligne sur le site du HCERES, sous la forme d'un tableau, différent des fiches filières qui seront à retourner en juin 2023.

Le tableau en question doit présenter les modifications éventuelles ou la reconduction à l'identique des parcours de formation. Dans la réalisation de ce document, il est demandé de prendre en compte l'avis communiqué par le HCERES après les auto-évaluations.

Afin de préciser ces éléments et de nous orienter dans la démarche, une note de cadrage sera transmise par la présidence au mois de septembre 2022. Des rencontres, composante par composante seront également organisées, avec si besoin l'appui du Centre d'Innovation Pédagogique et Évaluation (CIPE).

Enfin, les maquettes définitives seront mises en place à la rentrée 2024.

### **3 – Point sur les DOM**

En attendant le résultat définitif du DOM le 12 juillet prochain, les données presque identiques d'une année sur l'autre, sont les suivantes :

**ATER** : probablement quatre postes à la rentrée.

**Postes d'enseignants-chercheurs** : aucun dégel.

Les postes libérés suite aux départs en retraite en 2022 ne seront mis au concours qu'à la rentrée 2023, de même ceux concernés par des départs en 2023 ne seront mis au concours qu'à la rentrée 2024. Une année de battement s'écoule donc systématiquement entre le départ à la retraite d'un enseignant-chercheur et le recrutement d'un nouvel enseignant. Trois postes seront donc concernés à l'UFR Sciences Humaines :

- Poste de Jean-Michel Boucheix, mis au concours à la rentrée 2023 ;
- Poste d'Hervé Duchêne, mis au concours à la rentrée 2023 ;
- Poste de Bruno Lemesle, mis au concours à la rentrée 2024.

*Sabine Lefebvre précise que cette pratique de restriction budgétaire risque d'inciter les enseignants-chercheurs à programmer leur départ en retraite en cours d'année, plutôt qu'en fin d'année universitaire, afin de permettre la mise au concours immédiate sur l'année en cours du poste concerné.*

**Musicologie** : Madame Gaimard explique que l'obtention ou le dégel d'un poste n'ont pas été possibles.

La solution proposée par les instances pour se voir accorder un poste en musicologie, serait de renoncer à un poste suite à un départ en retraite, mais dans un autre département.

Vasco Zara précise qu'en musicologie, il manque un poste de Professeur, qu'un poste de Maître de conférences est gelé et qu'un départ en retraite est prévu dans deux ans, soit au total une carence de trois postes, sans aucun Ater nommé jusqu'à présent.

Une réponse des instances était attendue à la mi-juin, mais pour le moment nous n'avons reçu aucun retour. Vasco Zara explique que la suggestion de fermer le département de musicologie avec maintien des formations avait été avancée.

Des réunions avec les vice-présidents, Madame Édith Sales-Wuillemin et Monsieur Dominique Delmas ont été organisées en visioconférence depuis le mois de mars 2022, mais le temps passe et l'issue semble incertaine.

## Biatss :

Monsieur El-Hanbali détaille les changements au sein de l'UFR :

- **Christine Derote**, en poste à l'antenne financière partira en retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2022.  
Elle sera remplacée par **Dominique Roy** qui suite à une mutation interne, quittera la scolarité de psychologie et la fonction de responsable de scolarité.  
Le poste de catégorie B libéré sera réhaussé en poste de catégorie A. Des entretiens sont actuellement planifiés pour recruter un agent qui assurera la responsabilité des scolarités de licences et qui, en tant qu'adjoint, pourra seconder Monsieur El-Hanbali, Responsable Administratif déjà en charge de deux UFR (Sciences Humaines et Lettres) et de l'enseignement à distance (EAD).  
Les fonctions précises du poste en question sont en cours de définition.
  - **Manon LERAT** est brillamment admise aux concours de catégories B et C ; tout est entrepris afin de permettre son affectation à l'UFR Sciences Humaines.
  - **Agents contractuels dont les contrats seront renouvelés :**
    - Karine Cartier** – Musicologie (secrétariat pédagogique, suivi de budget) ;
    - Isabelle Graptin** – Géographie (secrétariat pédagogique, suivi de budget et scolarité) ;
    - Estelle Lion** – Histoire (secrétariat pédagogique, suivi de budget) ;
    - Émeline Pichot** – Service des enseignants, heures complémentaires ;
    - Virginie Simon** – Sociologie (secrétariat pédagogique, suivi de budget et scolarité) ;
    - Alain Verschelde** – Antenne financière.
- Isabelle Saulin**, actuellement en charge du secrétariat pédagogique et suivi de budget/L2 psychologie, prendra le poste de secrétariat pédagogique et suivi de budget/master psychologie et sera remplacée par **Colombe Dartois** (titulaire) qui occupait le poste de gestion des masters cette année.

## Point financier :

Monsieur El-Hanbali explique que notre UFR sort de deux années compliquées en raison de la crise sanitaire et de la non utilisation de l'intégralité des dotations. Il indique que le budget sera reconduit en l'état. Concernant les heures d'enseignement, réévaluées l'an dernier à hauteur de mille heures, elles devraient être conservées et permettre un fonctionnement normal. Aucun problème particulier n'est à signaler concernant notre situation financière.

Taxe d'apprentissage : huit mille cinq cents euros (8 500 €) devraient être encaissés, cette somme a été intégrée comme montant prévisionnel dans le budget, pour le moment il n'y a pas encore de traçabilité parce que les données chiffrées définitives ne nous parviendront qu'au mois de septembre ou octobre prochains.

Monsieur El-Hanbali précise que depuis environ trois ans, notre UFR ne perçoit que très peu de versements au titre de la taxe d'apprentissage.

## 4 – Subventions - conventions

Madame Gaimard rappelle que deux points ont déjà été approuvés à la majorité par « votes électroniques » :

- 31 mai 2022** *Approbation du projet d'accord et de la convention de coopération pédagogique entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Mayence dans le cadre du cursus intégré ;*
- 7 juin 2022** *Approbation de la convention d'aide à la publication entre le laboratoire LIR3S et l'éditeur « Cavalier Bleu Éditions » pour la publication de l'ouvrage intitulé « Les déclinaisons de l'identité ». L'université a apporté son soutien par le versement d'une subvention de quatre mille euros à l'éditeur.*

Monsieur El-Hanbali insiste sur la nécessité de pouvoir compter sur un retour plus rapide des votes électroniques.

*(À l'avenir, si cela n'est pas réalisable, nous serons contraints de reporter le vote à une prochaine réunion du conseil et cette situation impliquera inévitablement un retard dans la présentation aux instances des dossiers concernés.)*

#### **Subventions :**

##### **1°) Subvention apportée par la Société d'Histoire de la Révolution de 1848**

Il s'agit d'une contribution visant à aider l'organisation des journées d'études « Rencontres du XIXe siècle : Nature », qui se sont déroulées à l'université de Dijon les 9 et 10 juin 2022 et versée sur les crédits du laboratoire LIR3S pour un montant de huit cents euros (800 €).

Jean Vigreux explique que ces rencontres annuelles ont été accueillies à Dijon pour cette année et que l'an prochain la contribution sera apportée par la Société d'Histoire Politique.

**La subvention de 800 € apportée par la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 est adoptée à l'unanimité.**

##### **2°) Demande de subvention de Philippe Poirrier pour le département d'histoire**

Dans le cadre de l'organisation du séminaire du master 2 d'histoire « Histoire des mondes du vin » en 2022-2023, Philippe Poirrier demande à notre UFR une subvention de trois cents euros (300 €).

Madame Gaimard propose de laisser ce financement à la charge du département d'histoire ; si le besoin se faisait ressentir, l'UFR Sciences Humaines pourrait également subventionner ce séminaire le moment venu. Par conséquent, ce point n'est pas soumis au vote du conseil.

#### **5 – Élection de la direction de l'UFR Sciences Humaines**

Dans le cadre du renouvellement de la direction de l'UFR Sciences Humaines, aucune candidature n'a été reçue à la date de retour demandée du 20 juin 2022.

Dans ce contexte, Madame Gaimard, Administratrice provisoire, propose de poursuivre ses fonctions en tant que directrice et propose sa candidature. Elle assure qu'elle fera de son mieux pour défendre notre composante et précise que son mandat ne pourra pas couvrir les cinq années prévues pour cause de départ à la retraite d'ici deux ans.

Jean Vigreux remercie vivement Madame Gaimard pour sa prise de mandat provisoire dans l'urgence et, au nom de l'ensemble des collègues, il remercie également Philippe Salvadori pour son sens du service public, la défense de notre UFR, son implication et son dévouement complet.

Les membres du conseil rendent hommage à Philippe Salvadori et remercient Madame Gaimard pour son dévouement. Clara Privé, en tant que représentante des étudiants élus de l'UNEF, remercie également Philippe Salvadori et Madame Gaimard pour leur investissement.

Madame Gaimard adresse ses vifs remerciements pour ces témoignages.

#### **Renouvellement du mandat de la direction de l'UFR Sciences Humaines – Élection en session ordinaire du conseil d'UFR - Vote à bulletin secret :**

Candidate : **Maryse Gaimard**

Votants : **25**

Bulletins « Pour » : **24**

Bulletin blanc : **1**

#### **Madame Maryse Gaimard est élue Directrice de l'UFR Sciences Humaines de l'Université de Bourgogne à la majorité des voix présentes et représentées.**

Madame Gaimard adresse ses remerciements aux membres du conseil pour son élection et annonce qu'elle souhaiterait pouvoir organiser la tenue de réunions régulières avec les directeurs de départements.



*Monsieur El-Hanbali précise que Madame Gaimard restera Administratrice provisoire de l'UFR jusqu'au 31 août 2022 et que ses fonctions de Directrice de l'UFR prendront effet le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il précise qu'après cette date, des assesseurs pourront être élus.*

Des élections, pour renouveler la composition du conseil d'UFR seront organisées au cours de l'année prochaine.

Sabine Lefebvre fait part de son inquiétude pour les futures élections de renouvellement du conseil d'UFR, parce qu'elle remarque un désengagement général pour la vie collective et la rareté des candidatures chez les enseignants-chercheurs. Elle espère que la constitution de listes sera possible, afin de pouvoir proposer une équipe qui soutiendra Madame Gaimard, qu'elle remercie.

## **6 – Questions diverses**

### **- Master 2 PPS (Psychologie de la Performance et du Sport) :**

Aurélia Bugaiska expose le problème du master 2 PPS, formation de notre composante suspendue pour la rentrée 2023 du fait du non-respect de la fiche filière. L'annonce officielle de cette suspension est récente. Cette situation met en difficulté cinq étudiants qui se retrouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur formation. Actuellement, des pistes sont étudiées pour résoudre ce problème.

En tant que co-responsable du master de psychologie, Aurélia Bugaiska déconseille cependant la dénaturation du diplôme.

Si cette suspension venait à être levée, elle propose de pouvoir réserver une place en master 2 PPS aux étudiants concernés, mais en sachant que l'ouverture reste incertaine pour 2023. Par ailleurs, certains étudiants se sont déjà inscrits pour l'année prochaine.

Clara Privé confirme que les étudiants envisagent cette réservation comme une véritable option. Frappés par cette décision fatale et soudaine de suspension, ils sont aujourd'hui quelque peu rassurés.

En raison du changement de logiciel prévu l'année prochaine, Claire Vanesse-Urbain insiste sur la nécessité de traiter ce problème d'abord au niveau du département de psychologie ; en effet, cette adaptation informatique risque de compliquer sensiblement la situation.

### **- Examens :**

Yves Boquet et Vasco Zara évoquent le problème du non-respect des horaires par les étudiants convoqués aux épreuves. Certains d'entre eux ne se sont même pas présentés.

Renaud Brochard rapporte des problèmes de clarté dans les fiches de consignes pour les examens et précise que certaines informations données aux étudiants diffèrent d'une épreuve à l'autre et d'une année sur l'autre. Ce qui est dommageable et compliqué, même pour les jurys.

Clara Privé a effectivement remarqué cette année, suite à la crise sanitaire et à l'installation du contrôle continu, une baisse de la ponctualité et une perte de la « culture de l'examen ». De plus, les étudiants de première année étaient moins bien informés sur le déroulement des épreuves. Elle propose d'étudier cette problématique et d'engager une réflexion avec les tutorats et/ou avec les responsables de licences pour intégrer des informations basiques, techniques et pratiques dans le programme des formations. Clara Privé constate que les étudiants ne réussissent pas à déchiffrer la fiche filière et le Référentiel Commun des Études, elle suggère de transmettre aux étudiants, après validation par le Conseil d'UFR, une fiche récapitulative « Droits et Devoirs ». Cette fiche pourrait être annexée au planning des examens.

Malgré les efforts de la part des scolarités (accueil et fiches filières) et sans occulter la responsabilité des étudiants, elle pense qu'il reste néanmoins une opacité qui rend difficile la compréhension des informations.

### **Étudiants en situation de handicap :**

Clara Privé et Séverine Pacaut signalent un manque de clarté dans les informations transmises sur le handicap, ainsi que des problèmes de suivi et de transmission des dossiers d'aménagement d'examens.

La diffusion d'un guide détaillé sur la procédure à suivre à l'attention des nouveaux étudiants serait certainement utile.

Dominique Roy rappelle que le Référentiel Commun des Études, qui a valeur juridique, est affiché au sein de l'UFR Sciences Humaines. Devant les difficultés présentées, elle suggère l'organisation d'une réunion avec les services du Service de Santé Universitaire et la Mission Handicap.

Madame Gaimard informe qu'un message sur le handicap est également adressé à tous les étudiants en début d'année.

Claire Vanesse-Urbain ajoute que tout étudiant concerné doit s'y prendre à l'avance pour se renseigner, puis transmettre son dossier à la scolarité. En amont, dès la constitution de son dossier, un étudiant en situation de handicap a la possibilité de signifier ses besoins. Ces éléments seront enregistrés dans son dossier (cf. préconisation de préservation).

Monsieur El-Hanbali confirme que c'est bien l'étudiant qui doit être à l'initiative de l'ouverture de son dossier handicap, cependant cette problématique est assez complexe et mérite d'être approfondie pour remédier aux dysfonctionnements éventuels. Par ailleurs, d'un point de vue pédagogique, les aménagements restent souvent compliqués à mettre en place.

### Examens :

#### Psychologie - Surveillance à la session des examens de rattrapage :

Les surveillants ne sont pas venus. Un report de l'épreuve a donc dû être organisé.

#### Histoire de l'Art - sujets :

Les sujets ont été intervertis, par conséquent l'épreuve a été reprogrammée.

Dominique Roy souligne que le délai de prévenance de quinze jours (dans le cas d'un report d'épreuve) n'a pas pu être respecté. Monsieur El-Hanbali confirme le risque juridique certain.

Suite à ces dysfonctionnements, Clara Privé, avec les associations étudiantes, en informant et rassurant les étudiants, assure avoir effectué un grand travail de pédagogie afin éviter de nombreux recours.

Pour éviter l'absence des surveillants aux examens, Aurélia Bugaiska propose l'envoi d'un planning provisoire, au moins un mois avant le début des épreuves.

Jean Vigreux rappelle l'obligation de service et celle de surveillance des épreuves concernant les enseignants-chercheurs (cf. *arrêt de la Cour d'Appel de Nancy*).

En l'absence d'autre question, Madame Gaimard remercie les membres du Conseil et lève la séance à 18 heures 25.

La Secrétaire de séance  
Edwige PRAT-BÉLIARD



L'administratrice provisoire de l'UFR Sciences Humaines  
Présidente du Conseil d'UFR  
Maryse Gaimard

